

Monarchie constitutionnelle à régime parlementaire1.

15,8 millions d'habitants.

Capitale : Amsterdam (728 000 habitants). (Siège du gouvernement : La Haye, 440 000 habitants).

600 000 étudiants. Environ 70 institutions d'enseignement supérieur.

24 % des jeunes sont dans l'enseignement supérieur3.

Les institutions de l'enseignement supérieur sont financées en grande partie par les fonds publics. Le système public est binaire, il se décompose en 13 universités dont 3 techniques et une spécialisée et 56 écoles professionnelles. L'enseignement supérieur privé est essentiellement constitué des MBAs. L'accès est libre, après l'enseignement secondaire, mais payant. Le montant des frais d'études est le même pour toutes les filières d'enseignement supérieur, de l'ordre de 1400 euros. Dès l'âge de 18 ans, les étudiants reçoivent une allocation d'études, qui peut être complétée par un emprunt et - ou un crédit, selon leurs revenus ou ceux de leurs parents ainsi qu'en fonction de leurs résultats scolaires ou universitaires. Ils bénéficient également, en règle générale, de la gratuité dans les transports en commun. Parmi les jeunes de 18 à 27 ans, 15,2 % suivent un enseignement supérieur à plein temps, et 6,8 % un enseignement supérieur à temps partiel. La durée nominale des études est généralement de quatre ans, et l'étudiant dispose d'un maximum de six années pour obtenir son diplôme. L'usage des titres tient une place importante dans la vie sociale aux Pays-Bas, ils sont déterminés et protégés par la loi. Les diplômés de l'enseignement supérieur professionnel peuvent, selon leur formation, porter le titre d'ingénieur " ing. ", ou de baccalauréus " B. ". Les diplômés de l'université sont habilités à porter le titre d'ingénieur, " ir. ", " mr. " pour des études de droit, etc. Les étudiants qui ont soutenu une thèse de doctorat peuvent porter le titre de docteur, abrégé " dr. ".

Toutes les institutions ont des représentations étudiantes, garanties par la loi. Sur le plan national, la Hollande vient de se doter d'un conseil national de la jeunesse. Elle était le dernier pays de la communauté Européenne, avec l'Italie, à ne pas disposer de cette structure de représentation des organisations de jeunesse. Les deux seules organisations nationales étudiantes sont les deux syndicats LSVb et ISO3, le premier fondé par des étudiants d'extrême gauche, le second plus conservateur, formé au départ par des étudiants appelés ironiquement " students in suits4 ".

Malgré leur différence politique originelle très marquée, ils ont tendance à se rapprocher d'une ligne de conduite assez similaire, à l'image du gouvernement hollandais, une coalition de socialistes et de libéraux au pouvoir depuis 8 ans. Les Néerlandais ne sont d'ailleurs pas des revendicateurs agressifs, la plus grande manifestation étudiante a rassemblé 20 000 personnes, un record.

Dans chaque grande ville étudiante, se trouve une union locale, membre de l'un ou l'autre des syndicats, et qui a en général quelques représentants dans les conseils institutionnels, ou dans les comités étudiants ayant fonction de conseil envers la direction de l'université.

À l'université d'Amsterdam, qui compte 12 000 étudiants, l'union locale, " ASVA5 " a des activités plus étendues que celles d'un simple syndicat. Située dans un bâtiment fourni par l'université, elle dispose de salles de réunions et les différentes associations étudiantes y ont leur local. Ses adhérents, environ 1600, sont des étudiants des différentes universités de la ville. Outre un positionnement sur les questions relatives à l'enseignement et à ses conditions au sein de l'université, l'ASVA s'occupe par exemple de l'information des étudiants, d'éditer l'annuaire des associations étudiantes, et gère un certain nombre de places dans les résidences universitaires, qu'elle attribue par tirage au sort. Il est vrai qu'à Amsterdam comme à Utrecht, le problème du logement est grand, et de plus en plus d'étudiants choisissent de rester chez leurs parents. La plupart des écoles, instituts d'enseignement supérieur professionnel et universités ne disposent pas de logements pour les étudiants (campus, cités, résidences, etc.).

La vie étudiante est assez dense, mais limitée à l'université. Chaque faculté a sa propre union étudiante, défendant les intérêts spécifiques de sa filière, renforçant les liens avec les futurs employeurs par le biais de conférences et proposant aussi quelques activités sociales,

parrainages, sorties ou voyages. L'union étudiante de l'université se charge de questions plus générales, et comme à Delft, gère parfois un magasin d'articles scolaires, et publie des supports de cours qu'elle a rédigés. Transversales aux facultés, on trouve dans plusieurs grandes universités, dont la plus ancienne Leiden⁶, des corporations, groupes étudiants proposant à leurs membres toute une série d'activités. Pour devenir membre, il faut passer par une cérémonie " d'initiation ", faite d'épreuves plus ou moins sympathiques. Ces corporations ont leur propre bâtiment où se trouvent restaurants et bars aux prix attractifs, elles comptent jusqu'à 2500 membres, et sont parfois l'unique moyen pour l'étudiant d'avoir accès à la vie associative locale.

D'autres associations rassemblant les étudiants de plusieurs filières s'occupent de l'accueil des étudiants étrangers, de musique, de culture, de religion, de projets internationaux ou de contacts avec les entreprises...

Les universités ne voient pas d'un œil défavorable l'existence d'associations étudiantes en leur sein, la " culture étudiante " est toujours incluse dans leur présentation. Elles possèdent en général les terrains de sport que les étudiants des différents clubs peuvent utiliser, et fournissent moyens financiers et matériels à certaines associations, ces dernières restant autonomes. Pourtant le nombre d'étudiants dans les associations n'augmente pas, l'attitude hollandaise est souvent qualifiée de " paternaliste ".

1-Depuis la révision constitutionnelle de 1848.

2-1997/98 source Eurostat.

3-Landelijke Studenten Vakbond, Interstedelijk Studenten Overleg.

4-Étudiants en complet.

5-Algemene Studenten Vereniging Amsterdam.

6-Fondée en 1575. La plus récente des universités, celle de Limburg à Maastricht, date de 1975.